



Cléri'Mag



BULLETIN N° 2 JANVIER 2021

MAIRIE

30, Grande Rue
89190 LES CLERIMOIS
Contact :
Tél. 03 86 97 84 79
Fax 03 86 67 29 72
Mail : mairie.clerimois@wanadoo.fr
Site : www.clerimois.fr

Permanences :

Lundi de 9 h. à 12 h.,
Jeudi de 16 h. à 19 h.,

ETAT CIVIL

Reconnaissance conjointe

PETIT--DEVEAU / PAVESE,
le 29/10/2020

Naissance

Mayron PETIT--DEVEAU,
le 02/12/2020 à Sens.

AGENDA 2021

Sous l'organisation de l'Association
« Les Clérimois Loisirs »

✓ 22 JANVIER

Assemblée Générale
de l'Assoc. Les Clérimois Loisirs.

✓ 20 FEVRIER

Carnaval.

✓ 20 JUIN

Barbecue du village.

✓ 13 JUILLET

Retraite aux flambeaux.
(sous réserve de feu d'artifice)

✓ 29 AOUT

Vide-greniers.

✓ 19 SEPTEMBRE

Journée Européenne du Patrimoine
à la Chapelle Saint-Léonard.
organisée par l'Assoc. de la *Restauration
de la Chapelle Saint-Léonard.*

✓ 02 OCTOBRE

Loto.

✓ 30 OCTOBRE

Halloween.

✓ 27 NOVEMBRE et 04 DECEMBRE

Installation des illuminations de Noël.

✓ 08 ou 15 JANVIER 2022

Retrait des illuminations de Noël.

Les dates à retenir sont maintenues
sous réserve des conditions sanitaires.

Le mot du Maire

La pandémie que nous traversons continue de bousculer profondément notre quotidien à tous niveaux, avec ses répercussions sur notre organisation, notre économie, notre vie sociale, notre mental et nous devons nous attendre à devoir la subir un certain temps encore, en nous invitant à la plus grande prudence.

Malgré ces difficultés, et le contexte sanitaire contraignant, nous mettons tout en œuvre pour continuer d'avancer.

Divers travaux ont été réalisés :

- Les implantations de mâts d'éclairage public aux abords de la chapelle Saint Léonard.
- Les coffrets d'éclairage aux hameaux des caves et du Colombier.
- Les plantations aux entrées d'agglomération et dans le centre du village.

D'autres sont en projet :

- Installation d'un défibrillateur devant la mairie.
- Renforcement des aménagements de voirie en entrées d'agglomération dès que l'autorisation sera donnée par le département.
- Réfection de la route de la Goujauderie très dégradée.
- Faucardage des roseaux de la lagune.
- Réduction de la prolifération de plantes aquatiques dans la réserve incendie.
- Aménagement des abords de la Chapelle Saint Léonard et du parking.
- Gestion des dommages sur bâtiments dûs à la sécheresse (salle polyvalente, bâtiment scolaire).

Toutes les manifestations prévues cette année ont dû être annulées. Je souhaite de tout cœur que nous puissions envisager davantage de rencontres au cours de l'année 2021, pour retrouver ces moments de partage et de convivialité qui nous manquent tant.

Je tiens par ailleurs à adresser un message tout particulier au personnel communal, qui a su s'adapter aux aménagements d'horaires et aux conditions de travail pour répondre aux dispositions sanitaires renforcées par la situation de pandémie, en multipliant et en développant ses interventions. Je les remercie vivement.

Mon conseil municipal s'associe à moi pour leur souhaiter ainsi qu'à vous tous, une fin d'année la plus agréable possible, pour mieux nous retrouver en 2021.

Portez-vous bien et à très bientôt.



Le Maire, Isabelle POULIN

Bienvenue

Aux nouveaux habitants qui viennent de rejoindre notre commune, nous leur souhaitons une bonne installation dans notre charmant village.

- Dylan PETIT--DEVEAU et Léa PAVESE, leur fils nouveau-né, au 27 route de Sens.
- M. LELONG et Mme LE CHANDELIER et leurs 2 enfants, au 3 route de Ser
- Mme Sandrine BRODIN, au 21 route Saint-Léonard.

Pour ceux qui n'auraient pas eu l'occasion de se présenter en mairie, nous les invitons à venir se faire connaître.



Le port du masque est obligatoire dans tous les lieux publics. Du gel hydroalcoolique est à votre disposition pour vous désinfecter les mains à l'entrée de la mairie. C'est de l'engagement et la responsabilité de chacun d'entre nous que dépend la santé de tous.

Le lien avec le village...

La distribution des colis aux aînés

L'équipe municipale a tenu à perpétuer la traditionnelle distribution de colis de Noël pour les personnes à partir de 70 ans.

Dans le contexte sanitaire que nous traversons, cette fin d'année 2020 appelle plus que jamais à la solidarité. Pour conserver le lien intergénérationnel et leur apporter un peu de réconfort, le samedi 19 décembre les membres de la commission sociale sont allés rendre visite à chacun d'entre eux en leur offrant un colis gourmand à base de produits sélectionnés par Christophe Ducassou (*Cave Intervins à Sens*), assorti d'une plante pour les dames et d'une boîte de chocolats pour les messieurs.



Les illuminations du village

Cette année encore l'association Les Clérimois Loisirs a illuminé notre village, aidée de nombreux bénévoles pour procéder à la mise en place. Qu'ils en soient remerciés, ainsi que toutes les petites mains qui ont contribué à la confection des décorations.

Nombre de particuliers ont également illuminé leur propriété venant renforcer cette démarche festive, et apporter un peu de gaieté dont nous avons tant besoin. Merci à eux.



Cantine scolaire

A la reprise des congés de Noël, les élèves du RPI Les Clérimois / Villiers-Louis, pourront prendre leur repas à la salle des fêtes de Villiers-Louis, évitant ainsi les délais conséquents de déplacement vers la cantine de Theil-sur-Vanne.

Ils seront préparés par un traiteur et facturés aux familles à 4,80 € le repas. Les parents devront inscrire leur(s) enfants(s) au préalable à l'aide d'une fiche liaison qui leur sera remise par les mairies.

Avec ce service ajouté à la garderie scolaire du matin et du soir, nous espérons attirer davantage d'élèves dans nos écoles communales.

Jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours, le transport scolaire continuera de circuler normalement le midi, pour les élèves qui sont scolarisés en maternelle à Theil-sur-Vanne.



Association Culturelle et Sportive des Clérimois

Plus connue pour sa séance hebdomadaire de gymnastique du vendredi soir, l'Association Culturelle et Sportive des Clérimois, présidée depuis 34 années consécutives par Colette HUARD, est arrivée à son terme le 23 octobre dernier.

Nous ne pouvons que saluer autant de constance et de dévouement au service du bénévolat, et à toutes les organisations sportives et festives qu'elle a organisé pour le divertissement des Clérimontains et Clérimontaines.

Nous lui souhaitons de profiter pleinement de « sa retraite » bien méritée, en espérant que l'activité puisse être relayée à brève échéance.



LES ASSOCIATIONS

► Association des Chasseurs des Clérimois

M. Pascal BARBIER, Président
3, chemin de Derrière
Tél. 06 12 45 40 00



► Association Les Clérimois Loisirs

M. Willy MOREAU, Président
27, Grande Rue
Tél. 06 32 54 46 06
Mail : lesclerimoisloisirs@gmail.com



► Association pour La Sauvegarde de la Chapelle Saint Léonard

M. Michel Martin, Président
10, route de Sens
Tél. 06 88 98 61 94
Mail : les.martins@wanadoo.fr



► Association Les Mains et la Tête

M. Alain LESAINT, Président
59, Grande Rue
Tél. 03 86 66 15 19
Mail : alain_lesaint@hotmail.com

Association pour la Sauvegarde de la Chapelle Saint-Léonard

L'Association pour la Sauvegarde de la Chapelle Saint Léonard a pour mission de faire connaître ce petit Édifice construit à la fin du XVI^e siècle.

Située au point le plus élevé du Sénonais, la chapelle, qui était dans un état de ruine avancé, a été totalement rénovée en 2017, grâce à la volonté du Conseil Municipal de ne pas voir disparaître le monument le plus ancien de la commune.

L'association pour la Sauvegarde de la Chapelle organise des concerts et expositions qui contribuent à l'animation du village.

Comme pour la majorité d'entre elles, notre association, qui avait pour 2020 plusieurs projets dont une fête en extérieur fin juin, a dû supprimer toutes les manifestations prévues, sauf les Journées Européennes du Patrimoine en septembre, et qui ont connu une bonne fréquentation.

Si nous ne connaissons pas encore le programme de l'année 2021 qui dépendra de l'état sanitaire de notre pays, vous pourrez, en cette période de Noël, découvrir la crèche installée dans le caquetoire.

Elle est d'ailleurs inscrite au troisième sentier des crèches du Sénonais visibles du 05 décembre au 02 janvier 2021.

Vous aurez à cette occasion la possibilité d'apprécier les lampadaires installés près de la chapelle, à l'initiative de l'équipe municipale.

Si vous appréciez le patrimoine de votre commune, n'hésitez pas à rejoindre notre association, et pour une simple visite, Michel Martin, Président de l'Association, est à votre écoute au 06 88 98 61 94.



Association Les Clérimois Loisirs

L'Association Les Clérimois Loisirs a été créée en 1999 à la demande du maire qui voulait à l'époque dynamiser le village. Elle est composée actuellement de cinq membres du bureau sur six, de nombreux bénévoles et a pour vocation d'animer le village autour de diverses manifestations comme, le carnaval, le barbecue du village, un repas dansant (qui n'a pas eu le succès attendu lors de la dernière soirée), la retraite aux flambeaux, le vide-greniers, le Loto, Halloween, les illuminations du village et le passage du père Noël.

Vous pouvez également nous suivre sur notre page Facebook pour voir nos dernières actualités.

Cette année a eu le dessus avec la pandémie de COVID19 ne nous permettant pas de vous proposer le programme qui était prévu, à part le carnaval en début d'année et les illuminations du village, nous espérons que 2021 nous laissera un peu plus libre afin de pouvoir nous réunir.

Nous souhaiterions voir de nouvelles personnes nous rejoindre afin de nous donner un peu de leur temps pour nous aider à mettre en place nos manifestations ou s'investir plus activement au sein de notre bureau pour participer à l'organisation de nos manifestations et apporter de nouvelles idées. Pour cela n'hésitez pas à nous contacter via notre site Facebook, par mail ou par téléphone, ses informations sont sur le site de la mairie <https://www.clerimois.fr> rubrique Association Les Clérimois Loisirs ou venir lors de notre assemblée générale (ouvert au public) afin de vous faire connaître.

En attendant prenez soin de vous et passez de joyeuses fêtes de fin d'année. A très bientôt.



Les Membres du Bureau.

Les communiqués

Projet photovoltaïque

La société URBASOLAR développe un projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Les Clérimois.

Préalablement à la décision du conseil municipal, **une permanence d'information au public aura lieu en mairie le jeudi 7 janvier 2021, entre 14h00 et 19h00, afin de vous présenter le projet et répondre à vos questions.**

N'hésitez pas à venir le consulter et à émettre votre avis.



Travaux sur les éoliennes

De gros travaux de maintenance sur 2 éoliennes, nécessitant la dépose des pâles, ont pu perturber momentanément le trafic sur la route de Bellevue dans le courant du mois de novembre. Tout est maintenant rentré dans l'ordre.

Le Très Haut Débit – FITH (Fiber To The Home)

La carte prévisionnelle de disponibilité commerciale de la fibre optique diffusée par le Conseil Départemental de l'Yonne, annonce une arrivée **sur la commune des Clérimois pour le 1^{er} semestre 2023.**

La vitesse de connexion sera alors 10 fois plus rapide que l'ADSL et beaucoup plus stable.

Les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) sont les seuls interlocuteurs des abonnés pour le raccordement final au domicile de la fibre optique, et pour l'activation de la ligne.

Pour plus d'informations : www.yonne.fr/Territoire/Amenagement-numerique

En attendant, des prises optiques sont installées sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental d'ici fin 2021. Cette partie du réseau est exploitée, maintenue, et commercialisée par la société BFC Fibre, filiale d'ORANGE. Le déploiement de ce réseau est co-financé par le Conseil Départemental, l'ensemble des communautés de communes et d'agglomérations du Département, la Région, l'État et l'Union Européenne. Elles devraient être opérationnelles aux Clérimois pour le...



Le défibrillateur

Pour la sécurité de tous, un défibrillateur sera installé dans le courant du mois de janvier, accessible à tous, devant la mairie. Il sera repéré par une signalétique adéquate.



Plantations aux entrées du village

Vous avez pu remarquer que des plantations ont été réalisées aux entrées d'agglomération. Ils s'inscrivent dans la continuité des aménagements de lutte contre la vitesse.

D'autres installations sur la chaussée sont en cours d'étude, pour renforcer les dispositifs en place jugés insuffisants. Les services du département doivent se prononcer au préalable.